

SOCIÉTÉ

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son partenaire

Les violences faites aux femmes sont alarmantes et c'est avec une certaine inquiétude que l'on prend connaissance d'une triste réalité.

Selon les statistiques, chaque année en France ce sont plus de 200 000 femmes qui sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel compagnon.

Ainsi, une femme décède tous les trois jours, victime de violences conjugales.

Si l'on consulte ce bilan catastrophique, on découvre que sur le plan européen, les brutalités faites aux femmes au sein du foyer sont la première cause de mortalité avant les accidents de la route et le cancer.

Devant ces faits particulièrement inquiétants, l'association "la cause des femmes", s'est constituée au début de l'année 2017 en Haute-Savoie, ses adhérents étant issus de la volonté de femmes et d'hommes du bassin franco-genevois, fermement décidés à s'engager pour protéger et soutenir

les femmes dans leur combat pour la reconnaissance de leurs droits.

Une initiative largement soutenue par la municipalité de Gaillard laquelle, le mois dernier, avait largement ouvert les portes de l'espace Louis Simon, pour accueillir ce rendez-vous annuel mettant en lumière le mal dont souffrent en France et dans le monde des milliers de femmes maltraitées. Après la marraine de l'association, la philosophe Elisabeth Badinter, c'est le comédien Pierre Arditi qui a confirmé dans une lettre datée du 21 mai 2018, son accord pour renforcer en sa qualité de parrain de l'association, les rangs d'un mouvement que beaucoup de nos citoyens considèrent être à juste titre d'utilité publique.

La présence à cette manifestation de madame le député Virginie Duby-Muller et du sénateur Cyril Pellevat, n'a d'ailleurs fait que confirmer une telle appréciation.

Sensible à "la cause des femmes", le jeune sénateur n'a

Suite page 2



Madame le député Virginie Duby-Muller entourée de Elise Baygin et Laurène Griotier

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son partenaire

Suite de la page 1

pas manqué de rappeler *“sa participation aux travaux de la délégation sénatoriale concernant les droits des femmes et à l'égalité homme-femme, à l'époque sous l'égide de la présidente Chantal Jouano”*.

“Une mission portant en grande partie sur les violences conjugales” qui constituent selon le jeune parlementaire *“un fléau qu'il faut combattre et contre lequel nous devons tous nous lier”*.

De son large exposé tiré des travaux du Sénat, il retient quelques pistes intéressantes qui méritent d'être exploitées pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment sur *“le régime de l'exécution des peines des auteurs de violences conjugales et l'information qui leur est donnée concernant la date précise et les conditions de sortie de la prison de leur agresseur”*.

“Différentes pistes ont été analysées et c'est à l'unanimité que la délégation du Sénat a adopté le 12 juin 2018 un rapport, lequel expose 10 constats et points de vigilance en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes” et propose des recommandations formulées autour de sept priorités :

- *affiner la connaissance statistique des violences*

faites aux femmes et évaluer leur coût pour la société ;

- *renforcer la prévention de ces violences, plus particulièrement par l'organisation effective des séances d'éducation à la sexualité prévues par le code de l'éducation ;*
- *améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, notamment par un accompagnement psychologique adapté ;*
- *mieux garantir la répression pénale des violences : à cet égard la délégation a exprimé les plus vives réserves sur la correctionnalisation des viols ;*
- *assurer une meilleure protection des plus jeunes victimes : il s'agit, entre autres pistes de réflexion, d'allonger le délai de prescription de l'action publique de vingt à trente ans, d'instaurer un seuil d'âge en-deçà duquel toute relation sexuelle entre un mineur et un adulte serait interdite, et de prendre en compte les violences au sein des couples dits « non-cohabitants » ;*
- *continuer le combat contre les violences intrafamiliales, par un effort sensible dans tout le territoire, y compris dans les Outre-mer, en matière de mise à*

Suite page 4



Jacques Debuire, Florence Humbert et le sénateur Cyril Pellevat

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son partenaire

Suite de la page 2

l'abri et d'hébergement des victimes, et par diverses évolutions susceptibles d'améliorer le traitement judiciaire de ces violences ;

- *renforcer la lutte contre le harcèlement sexuel au travail, en poursuivant les efforts d'information et de sensibilisation et en améliorant l'indemnisation des victimes.*"

Autre parlementaire présente à cette manifestation, madame le député de la quatrième circonscription de la Haute-Savoie, **Virginie DUBY-MULLER**, membre à l'Assemblée Nationale de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, jette depuis longtemps un oeil attentif sur les conditions de vie inacceptables que beaucoup d'entre elles subissent au sein de leur foyer.

En parfaite harmonie avec son collègue parlementaire **Cyril PELLEVAT**, elle entend défendre *"la cause des femmes"* et rappelle les combats de ces dernières *«pour obtenir leur émancipation et les avancées en matière d'égalité hommes / femmes et notamment les lois concernant en politique la parité»*.

Mais il reste beaucoup à faire quand on constate malheureusement un recul de ces droits, notamment le manque de respect envers les femmes et les violences conjugales.

S'inspirant des chiffres, elle se demande *"où est l'égalité*

professionnelle ?"

"Il faut donc continuer à rester vigilant pour que s'affiche dans les esprits autant masculins que féminins, une réelle égalité" précise **Virginie DUBY-MULLER** faisant référence à **Simone de Beauvoir**, laquelle disait :

"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question.

Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

Auparavant, le maire de **Gaillard Jean-Paul BOSLAND** n'avait pas manqué de souligner le travail effectué par les nombreux bénévoles et animateurs de l'association *"la Cause des femmes"*, qui sous la responsabilité de leurs co-présidents, **Florence HUBERT-BEL**, et **Jacques DEBUIRE** avaient parfaitement organisé cette journée.

Il se dira *"honoré d'accueillir cette manifestation, plus que jamais utile dans ce monde particulièrement violent, lequel révèle tant d'agressions commises à l'égard des femmes"*.

Il appartiendra enfin à l'avocat **Patrice REYNAUD du barreau de Genève**, président du jury, de révéler le classement final des étudiants ayant participé au concours de plaidoirie sur le thème imposé concernant la violence faite aux femmes.

Acet exercice, c'est **Elise BAYGIN**, déjà titulaire d'un **Master 2 Justice** venant de **Besançon** et aspirant à devenir enseignante universitaire, qui l'a emporté devançant sa rivale **Laurène GRIOTIER**, de l'université Savoie Mont-Blanc, laquelle souhaite destiner son avenir professionnel au métier d'avocat spécialisé en droit du dommage corporel et ce au sein du barreau de Lyon.

Une prime d'encouragement d'un montant de 2 000 euros pour la première et 1 500 euros pour la seconde, viendra récompenser le sérieux du travail effectué et donnera sans doute à l'une comme à l'autre un sérieux coup de pouce pour financer leurs études.

Charles DENU

Liste des membres du Jury du concours de plaidoirie «La Cause des Femmes»

Isabelle GATTIKER, Directrice Générale du Festival du film et forum sur les Droits Humains à Genève (FIFDH)

Dominique MURGAT, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Albertville (Savoie)

Elisabeth DECREY WARNER, Présidente exécutive de l'Appel de Genève (Geneva Call). Ancienne Présidente du Parlement de la République et canton de Genève.

Maître Patrice REYNAUD, Avocat au barreau de Genève
Maurice SIMON, Membre fondateur de «La Cause des Femmes»



Maître Patrice Reynaud avocat au barreau de Genève